



CREULLY SUR SEULLES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le décret n°2020/571 autorise exceptionnellement la tenue de la séance de conseil municipal dans un lieu autre que la salle dédiée de la mairie au regard du respect des mesures de distanciation sociale.

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à 11 heures 45 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec, *Le décret n°2020/571 autorise exceptionnellement la tenue de la séance de conseil municipal dans un lieu autre que la salle dédiée de la mairie au regard du respect des mesures de distanciation sociale*, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune de Creully sur Seulles.

Présents : BAUCHET Christophe, COUZIN Alain, DUCLOS Antoinette, FERAL Pierre, GARIAN Gérard, GEHAN Olivier, GIOVANNINI Danilo, JULIEN Yves, LE GUERN Christine, LEROY Thierry, MAUDUIT Cyrille, OZENNE Thierry, PICARD Yolande, RAGUENEAU Japonica, SARTORIO Virginie, SIRISER Geneviève.

Procurations : CHESNEL Florence à Thierry LEROY, Morgane COUILLET à Olivier GEHAN, DUCROCQ Pascale et Fabien TESSIER à Thierry OZENNE (*le décret n°2020/571 prévoit la possibilité aux membres de l'assemblée de posséder deux pouvoirs*), OMONT Katia à Pierre FERAL, VERLAGUET Yolande à Japonica RAGUENEAU.

Absents : BARETTE Patrick

1. **Désignation du secrétaire de séance : V. SARTORIO**
2. **Compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2020 approuvé à l'unanimité**
3. **Elections sénatoriales du 27 septembre 2020 : désignation des « grands électeurs »**

	Liste 1		Liste 2
	CHESNEL Florence OZENNE Thierry DUCLOS Antoinette COUZIN Alain SIRISER Geneviève BAUCHET Christophe SARTORIO Virginie	FERAL Pierre (suppléant) RAGUENEAU (suppléant) MAUDUIT Cyrille (suppléant) Le GUERN Christine (suppléant)	Yves JULIEN
Résultats	19 voix		3 voix

Proclamation des résultats annexée au procès-verbal :

Titulaires :

CHESNEL Florence
OZENNE Thierry
DUCLOS Antoinette
COUZIN Alain
SIRISER Geneviève
BAUCHET Christophe
JULIEN Yves

Suppléants :

SARTORIO Virginie
FERAL Pierre
RAGUENEAU Japonica
MAUDUIT Cyrille

4. **Eglise de St Gabriel Brécy : travaux supplémentaires et demande de subvention complémentaire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2010.010 du 7 février dernier désignant la société « Maison d'Histoire » pour la restauration et mise en valeur du clocher de l'Eglise de St Gabriel Brécy. Il présente à l'assemblée le devis relatif aux travaux supplémentaires apparus lors de la phase de démarrage de la restauration.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- VALIDER la proposition de Maison d'Histoire, sis Le Vaudôme 50 200 COUTANCES pour les travaux supplémentaires d'un montant de 12 176.64 € TTC.
- AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les subventions complémentaires auprès du Conseil Départemental.

5. Convention UAMC14/INFOLOCALE : Dématérialisation des marchés publics

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention type de création, maintenance et hébergement de la plateforme de dématérialisation des marchés publics des communes et intercommunalités du Calvados en lien avec l'UAMC14.

La société INFO-LOCALE réalise et met à disposition une plateforme de dématérialisation des marchés publics conforme aux exigences de l'arrêté du 14 avril 2017 afin de publier les avis d'appels à la concurrence, mettre en ligne les DCE, réceptionner les candidatures et les offres.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- ACCEPTER la convention avec la société INFOLOCALE pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, d'un montant annuel de 160 € HT ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

6. GRDF – Convention pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relevé des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel

Monsieur le Maire expose la convention de GRDF consistant à héberger les équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télérelève sur les bâtiments communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité ;

- APPROUVE les termes de la convention avec la société GRDF ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

7. Subventions aux associations (Voir document annexe)

8. Informations et questions diverses

- Proposition de préemption de l'Atelier de menuiserie – rue de St Gabriel : 2 abstentions
- Trail du 11 octobre
- Association des aînés du canton : tour du canton en chanson, concert à Villiers le Sec le 4 août à 17h30 (besoin de bénévoles pour l'organisation)
- Inauguration halle multi raquettes le 5 septembre 2020 à 10h30

Séance levée à 13h20